

N/REF : 9/03/2026 11H53 C:000073 I:02273
V/REF : AC/C41793
V/Email reçu le Lundi 09/03/2026 a 11H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AFM
IMMEUBLE : ALEXAND.FLEMING -AFM
1-24, RUE ALEXANDER FLEMING
6-15, RUE HENRI BECQUEREL
44110 CHATEAUBRIANT

Rennes, le 18 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 04 RUE ALEXANDER FLEMING - MR MME DAVID 06 06 48 31 53
LOGEMENT N° 104480, PORTE N°04, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : REMPLACEMENT ROBINET D'ARRET GÉNÉRALE

Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
REMPLACEMENT MITIGEUR THERMOSTATIQUE DOUCHE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/03/26 a 16H24 M. T CERMELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL026-Rempl.Rob.mitig.évier/lav.douche	1	128,65	128,65
	TOTAL H.T.			128,65
	T.V.A. a 10,00%			12,86
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>141,51</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.